

**PUBLICATION ANNUELLE D'INFORMATIONS SUR  
L'IDENTITE DES PLATES-FORMES D'EXECUTION  
ET LA QUALITE D'EXECUTION  
(RTS 28)**

**ANNEE 2019**

La directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (MIFID II) exige des entreprises d'investissement qui exécutent des ordres de clients qu'elles établissent et publient une fois par an, pour chaque catégorie d'instruments financiers, le classement des cinq premières plates-formes d'exécution en termes de volumes de négociation sur lesquelles elles ont exécuté des ordres de clients au cours de l'année précédente et des informations synthétiques sur la qualité d'exécution obtenue.

## **I – INFORMATIONS SYNTHÉTIQUES SUR LA QUALITÉ D'EXECUTION**

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés par PALATINE ASSET MANAGEMENT dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multicritère faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique.

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Dans ce contexte, l'obligation de meilleure exécution se décline selon la forme particulière de « meilleure sélection » des intermédiaires dont leur propre politique d'exécution connue permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

La politique de la société est adaptée à ses caractéristiques et son activité propre, elle s'applique à tous les portefeuilles gérés sans distinction de classification et à tous les instruments financiers utilisés.

La politique d'exécution prend en compte l'ensemble des critères suivants :

- le prix auquel l'ordre pourrait être exécuté,
  - le coût à régler suite à l'exécution de l'ordre,
  - la rapidité de transmission de l'ordre, enregistrement puis répartition avec célérité et précision,
  - la probabilité d'exécution, le déroulement et la sécurité du règlement - livraison,
  - la taille et l'impact sur le marché, et la nature de l'ordre, individualisé ou groupé,
- toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre, notamment : la durée de la validité (jour, semaine,...), le lieu, la capacité de l'intermédiaire à traiter les ordres sur des instruments financiers offrant une moindre liquidité, le changement de paramètres de l'ordre initial en cours de traitement traité comme un nouvel ordre (ordre initial clôturé), etc.

Les lieux d'exécution, vers lesquels l'ordre peut être acheminé par les différents intermédiaires, peuvent être :

- les marchés réglementés,
- les systèmes multilatéraux de négociations (MTF),
- les internalisateurs systématiques,
- les teneurs de marché,
- les entreprises d'investissement,
- les fournisseurs de liquidité.

Les gérants répartissent pour chaque catégorie d'instruments financiers leurs ordres chez les intermédiaires et contreparties habilités dans le respect du principe de division des risques.

Aucun lien étroit, conflits d'intérêt ou participation commune avec un ou plusieurs intermédiaires et contreparties listés dans ce document n'est susceptible de nuire aux intérêts de nos clients.

Tous les ordres sont transmis à des intermédiaires habilités chargés de leur exécution qui sont en mesure de démontrer en permanence qu'ils ont pris les mesures nécessaires leur permettant de se conformer à leurs obligations d'agir au mieux des intérêts de leurs clients, de manière honnête, équitable et professionnelle.

Un processus rigoureux de sélection et de notation de nos intermédiaires et contreparties a été mis en place au travers des comités semestriels afin de répondre aux besoins et à l'organisation de PALATINE ASSET MANAGEMENT.

Ces éléments sont détaillés dans la politique d'exécution de PALATINE ASSET MANAGEMENT, disponible sur son site internet [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com)

## II – TOP 5 EXECUTION VENUES (5 premiers intermédiaires)

Catégorie d'instruments	TAUX					
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON					
5 premières contreparties/brokers classés par volume de négociation (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en % du nombre total dans cette catégorie	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs	% d'ordres dirigés
<b>GROUPE BPCE</b>	969500SFFDM173N33S21	<b>18,64%</b>	<b>8,89%</b>	N/A	N/A	N/A
<b>CM CIC</b>	N4JDFKX2FTD8RKFXO39	<b>13,98%</b>	<b>5,04%</b>	N/A	N/A	N/A
<b>TSAF OTC SA (Tradition Securities et OTC)</b>	969500V058ZSY03FNX80	<b>6,63%</b>	<b>4,83%</b>	N/A	N/A	N/A
<b>OTC</b>	969500AMLHB21RACL168	<b>6,26%</b>	<b>10,97%</b>	N/A	N/A	N/A
<b>AUREL BGC</b>	5RJTDGZG4559ESIYLD31	<b>5,69%</b>	<b>3,0%</b>	N/A	N/A	N/A

Catégorie d'instruments	ACTIONS ET ASSIMILES					
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON					
5 premiers brokers classés par volume de négociation (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en % du nombre total dans cette catégorie	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs	% d'ordres dirigés
<b>EXANE BNP</b>	969500UP76J52A9OXU27	<b>35,73%</b>	<b>38,55%</b>	N/A	N/A	N/A
<b>KEPLER CAPITAL MARKET</b>	9695005EOZG9X8IRJD84	<b>19,39%</b>	<b>14,72%</b>	N/A	N/A	N/A
<b>SG SECURITIES</b>	O2RNE8IBXP4R0TD8PU41	<b>6,03%</b>	<b>3,95%</b>	N/A	N/A	N/A
<b>CLARESCO FINANCE</b>	9695008Y0ZJLGDYDX190	<b>6,00%</b>	<b>5,70%</b>	N/A	N/A	N/A
<b>ODDO Securities</b>	969500219DJHZ3449066	<b>5,35%</b>	<b>3,09%</b>	N/A	N/A	N/A

Catégorie d'instruments	DERIVES TAUX ET ACTIONS listés (futures et options)					
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON					
5 premières contreparties classées par volume de négociation (ordre décroissant)	LEI	Proportion du volume d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en % du nombre total dans cette catégorie	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs	% d'ordres dirigés
CACEIS	969500OLD4M3NDWVC189	100 %	100 %	N/A	N/A	N/A

« **ordre passif** » : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a apporté de la liquidité.

« **ordre agressif** » : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a absorbé de la liquidité.

« **ordre dirigé** » : un ordre pour lequel le client a spécifié par avance la plate-forme d'exécution.